

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2023

---

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO  
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE289

présenté par

Mme Engrand, M. de Fournas, M. de Lépinau, Mme Florence Goulet, Mme Grangier,  
Mme Laporte, M. Lopez-Liguori, M. Meizonnet, Mme Menache, Mme Sabatini et M. Tivoli

-----

### ARTICLE 9

À l'alinéa 8, après le mot :

« dont »,

insérer les mots :

« la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement considère que ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser le rôle de la DREAL dans la classification des sols pollués.